



Agir ensemble pour nos territoires

**APPEL D'OFFRES
RC 25AO0001**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES DIFFERENTS SITES DE LA CAF GUADELOUPE ET DE SAINT-MARTIN

Date limite de remise des offres :
05 JUIN 2025 à 17h30 *(Heure de Guadeloupe)*

RC



1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

Adresse : Parc d'Activités La Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les ABYMES

Téléphone : 0590 90 54 19

Télécopie : 0590 90 54 26

Site internet : <http://guadeloupe.caf.fr>

Courriel : marchecaf971@cnafrmail.fr

Il s'agit d'un organisme de droit privé soumis aux dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, par application de l'article L 124-4 du code de la sécurité sociale et de l'arrêté du 19 juillet 2018 concernant les marchés passés par les organismes de sécurité sociale.

L'acheteur, désigné par les termes « pouvoir adjudicateur » est représenté par M **DIVAD Patrick**, Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de la GUADELOUPE.

2 - Objet de la consultation

2.1 Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Entretien des espaces verts des différents sites de la CAF Guadeloupe et de Saint-Martin

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

77310000-6 – Réalisation et entretien des espaces verts

77312000-0 – Services d'enlèvement des mauvaises herbes

77342000-9 – Taille des haies

77312100-1 – Services de désherbage

2.2 Décomposition en lots

La procédure est décomposée en 4 lots, chacun traité par marché séparé :

		<i>Montant HT annuel minimum</i>	<i>Montant HT annuel maximum</i>
Lot 1	<i>Tonte et entretien des espaces verts hors taille des arbres et haies en Guadeloupe</i>	20 000€	60 000€
Lot 2	<i>Tonte des espaces verts hors taille des arbres et haies à Marie-Galante</i>	1 000€	4 000€
Lot 3	<i>Tonte des espaces verts hors taille des arbres et haies à Saint-Martin</i>	1 000€	3 000€
Lot 4	<i>Elagage des arbres et taille des haies</i>	7 000€	14 000€

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent (cela implique un acte d'engagement par lot).

2.3 Type de procédure

La présente consultation est lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert et permettra la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour chacun des lots avec minimum et avec maximum en application des dispositions des articles L. 1111-1, L. 2112-2 et 3, L. 2124-1 et 2, ainsi que des articles R. 2124-1 et R. 2124-2 1°, R. 2152-7 2°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1, R. 2162-2 al.2, R. 2162-4 1°, R. 2162-4 à 6 et R. 2162-13 et 14 du Code de la Commande publique.

Conformément aux articles L. 2113-12 à L.2113-14 du Code de la commande publique relative aux marchés publics et pour le lot 1, ce marché est réservé à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés.

Il s'agit d'entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionné à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

2.4 Forme du marché

Ce marché est un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commandes. Les prestations seront réglées par application de prix unitaires ou forfaitaires indiqués dans le cadre de réponse financier.

L'accord-cadre est conclu, conformément à l'article R. 2162-4 1° du Code de la commande publique, avec montant minimum et avec montant maximum.

L'exécution du contrat sera notamment soumise aux textes suivants, ainsi qu'à toute autre réglementation afférente à son objet :

- o Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics de fournitures et services (CCAG-FCS) (Arrêté du 30 mars 2021, modifié par arrêté du 30 septembre 2021).

2.5 Durée du marché - Délai d'exécution

La durée du marché est fixée à 24 mois et est reconductible 2 fois par période de 12 mois, par tacite reconduction sans que la durée puisse excéder les **48 mois**.

Le Titulaire ne peut refuser la reconduction, ni prétendre au versement d'une quelconque indemnité en cas de non-reconduction

En cas de non-reconduction, la décision sera notifiée au titulaire au moins 3 mois avant l'échéance.

A titre indicatif, **le démarrage des prestations est fixé au 1er aout 2025**.

3 - Dispositions générales

3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres.

3.2 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire, dans un délai de 30 jours, sur les fonds propres de la Caf Guadeloupe.

3.3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire, conformément aux dispositions des articles R2142-19 et R2142-20 du Code de la commande publique.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membre du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ou l'accord cadre.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Toutefois, les candidats sont informés que :

- Il leur est interdit de présenter pour le présent accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- Il leur est interdit de présenter pour le présent marché accords-cadres offres en agissant en qualité de membre de plusieurs groupements ;

Le groupement attributaire du marché sera contraint d'assurer sa transformation en groupement :

- Solidaire

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature de l'accord-cadre. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'Organisme l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'Organisme, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'Organisme se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

3.4 Variantes et options

Les variantes : Les soumissionnaires peuvent présenter, une offre comportant une variante en ce qui concerne les modalités de contrôle afin de proposer un outil ou des modalités de suivi qui leur sembleraient plus pertinents.

Options par rapport à l'objet du marché : sans objet.

3.5 Modifications du marché

Possibilité de modification de l'accord-cadre par avenant suivant les articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Public.

3.6 Visite des lieux

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives au lieu de réalisation des prestations, les soumissionnaires doivent procéder à une visite préalable qui est obligatoire.

Pour des modalités d'organisation, les candidats sont invités à s'inscrire au plus tard la veille de la visite, par courriel, à l'adresse suivante :

caf971-patrimoine@caf.fr

Sans cette attestation, l'offre sera rejetée par la Caf de la Guadeloupe.

NB : Les questions devront être adressées par courriel **à l'issue de la visite**, à l'adresse suivante : caf971-marches@caf.fr

3.7 Déclaration sans suite

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.

3.8 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur le dossier modifié sans pouvoir élever la moindre réclamation sur le sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9 Traitement des données à caractère personnel

Les candidats sont informés que des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du marché public peuvent faire l'objet de traitement(s).

Coordonnées du délégué à la protection des données : caf971-marche@caf.fr

Base juridique du traitement : c) et e) de l'article 6.1 du RGPD

Finalité du ou des traitements : suivi de la présente procédure de passation, attribution du marché public et obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics.

Catégorie de destinataires : les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation puis de l'exécution du présent contrat.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent et peuvent s'opposer à leur traitement. Elles disposent d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

4 - Dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque concurrent.

Il est téléchargeable sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et référencé sous le numéro **25AO0001**, conformément à l'article R2132-1 à R.2132-3 du CCP.

Le dossier comprend les documents suivants :

- le Règlement de la consultation (RC) et son annexe éventuelle,
- les actes d'engagement (AE) de chaque lot et leurs annexes
- le cadre de réponse RSE,
- le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) et son annexe A,
- les CCTP (cahiers des clauses techniques particulières) et ses annexes,

Le CCAG n'est pas communiqué mais réputé connu des candidats.

Toute clause, portée dans tous documents présentés par le titulaire (conditions générales, tarifs, documentation) contraire aux dispositions des pièces susvisées constitutives du marché est réputée non écrite.

5 - Présentation des propositions

Les candidatures incomplètes au regard des articles R2143-3 et suivants du code de la commande publique seront jugées irrecevables, sous réserve de l'application, au gré du pouvoir adjudicateur, des dispositions de l'article R2144-2 du même code.

Les candidatures et les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

5.1 Documents relatifs à la candidature

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- **Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)**

Les candidats peuvent réutiliser un document unique de marché européen qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

- **Soit les pièces suivantes :**
 - Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, à joindre au dossier de candidature dûment renseigné par le candidat ;
 - La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2, à joindre au dossier de candidature, dûment renseigné par le candidat ;

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation est réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il peut décider d'exercer sa faculté de régularisation de toutes les candidatures concernées.

Le candidat fournit en complément les informations suivantes :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, il fournit la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Attestation d'assurance des risques professionnels pertinents ;
- Une liste des principales prestations objet du marché effectuées au cours des deux dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Les certificats/diplômes de qualification professionnelle établis par des organismes officiels, ou tout moyen de preuve équivalent, du personnel affecté au présent marché.
- **Entreprise Adaptée (EA) ou un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) : tous documents à l'appui justificatifs du statut de l'entreprise adaptée.**

NB : En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, tous les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis par chaque membre du groupement ou par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Lorsque le candidat souhaite que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, notamment en cas de sous-traitance, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché ou de l'accord cadre. Il lui est donc fortement recommandé de présenter les sous-traitants dans le cadre de sa candidature.

Dans ce cas, le candidat fournit, pour chaque sous-traitant :

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- Les capacités professionnelles techniques et financières du sous-traitant ;
- Le formulaire **DC4**, renseigné, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

5.2 Documents relatifs à l'offre

- L'Acte d'Engagement du lot dûment complété,
- Le Mémoire technique reprenant les items suivant à minima correspondant aux lots pour lesquels l'entreprise répond :
 1. Méthodologie et organisation de la prestation
 2. Moyens matériels et techniques affectés
- « Démarche RSE » :
 1. Démarche qualité pour la gestion des déchets issus des prestations réalisées
 2. Eco-qualité du matériel et des produits envisagés pour la réalisation des prestations
- L'attestation de visite de chacun des lots concernés,

6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS

6.1 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures et les offres devront être déposées par voie électronique, conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique.

Le dépôt de l'offre et de la candidature devra se faire via le site :

www.marches-publics.gouv.fr

dans un seul et même fichier, pour la procédure référencée **25AO0001**.

Le dépôt des candidatures et des offres nécessite une inscription sur la plate-forme de dématérialisation (gratuite) et donne lieu à un accusé de réception comportant la date et l'heure de dépôt. Les offres dématérialisées peuvent faire l'objet de plusieurs envois, avant l'expiration de la date de limite de réception des offres. Dans ces conditions, seul le dernier envoi sera pris en compte.

Tout dépôt sur un autre site ou par courrier électronique est nul et non avenu.

6.2 Date limite de réception des offres

Le candidat qui répond à la consultation doit constituer son dossier et s'assurer qu'il soit reçu avant la date limite de réception des offres.

La date limite de remise des réponses est indiquée sur la page de garde

⚠ Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

ATTENTION :

Pour pouvoir faire une réponse électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux pré-requis techniques de la plateforme (disponibles sur la plateforme après son inscription). L'utilisation de la plateforme pouvant nécessiter un temps d'adaptation, il est vivement recommandé aux candidats de prévoir un délai laissant une marge suffisante pour transmettre leur réponse dématérialisée avant l'heure de clôture de la consultation (notamment en cas de connexion internet fluctuante ou de fichiers volumineux).

7 - Jugement des propositions

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'analyse qui sera réalisée par le pouvoir adjudicateur s'attachera à dégager l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire celle qui apportera la meilleure réponse, sur la base de tous les paramètres évoqués, aux besoins exprimés.

Conformément à l'articles L2152-7, R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques
3. Garanties environnementales

Critères de jugement des offres :

1. **Coût (pondération : 50%)**
2. **Valeur technique et fonctionnelle (pondération : 35%)**
3. **Démarche RSE (pondération : 15%)**

1 - Critère prix sur 50 %

La note pour ce critère prix est appréciée par la formule :

$$(\text{Offre de prix du mieux disant} / \text{offre jugée}) * 10$$

2 - Critères techniques sur 35 %

Le critère valeur technique détail la méthodologie et les moyens mis en œuvre pour garantir la bonne qualité des prestations :

1. Méthodologie et organisation de la prestation	70%
2. Moyens matériels et techniques affectés	30%

Au vu des documents et informations fournis dans le mémoire, ce sous-critère sera apprécié de la façon suivante :

- **0 points** : Offre qui présente des lacunes techniques et/ou des non-qualités et/ou des incohérences, et/ou une mauvaise appréhension du besoin, offre qui ne permet pas d'évaluer le sous-critère, élément non défini ou inacceptable
- **2,5 points** : Offre qui présente des imprécisions ou des généralités, élément peu défini, insuffisant
- **5 points** : Offre qui apporte des précisions mais incomplète, acceptable sans plus, élément moyennement défini
- **7,5 points** : Offre qui apporte des précisions, élément bien défini, satisfaisant
- **10 points** : Offre précise, très détaillée qui présente une très bonne analyse du besoin. Élément clairement défini, complet.

Ces notes seront cumulées, puis multipliés par 35%, pour obtenir la note de ce sous-critère.

3- Critère Démarche RSE (15 %) :

Critère sur la « Démarche RSE » sera noté au vu des documents et informations fournis dans le mémoire, apprécié de la façon suivante :

1. Démarche qualité pour la gestion des déchets issus des prestations réalisées	80%
2. Eco-qualité du matériel et des produits envisagés pour la réalisation des prestations	20%

- **0 points** : Offre qui présente des lacunes techniques et/ou des non-qualités et/ou des incohérences, et/ou une mauvaise appréhension du besoin, offre qui ne permet pas d'évaluer le sous-critère, élément non défini ou inacceptable
- **2,5 points** : Offre qui présente des imprécisions ou des généralités, élément peu défini, insuffisant
- **5 points** : Offre qui apporte des précisions mais incomplète, acceptable sans plus, élément moyennement défini
- **7,5 points** : Offre qui apporte des précisions, élément bien défini, satisfaisant
- **10 points** : Offre précise, très détaillée qui présente une très bonne analyse du besoin. Élément clairement défini, complet.

Cette note sera multipliée par 15%, pour obtenir la note de ce -critère.

Les dispositions proposées par le candidat et figurant au mémoire justificatif de l'offre seront rendues contractuelles lors de la mise au point du marché pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.

Le classement des offres s'effectue de la note la plus élevée, classée première, à la note la moins élevée classée dernière.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

8 – Renseignements Complémentaires

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard **sept (7) jours calendaires avant la date et l'heure limite de remise des offres**, une demande sur la plateforme des achats de l'Etat :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée (PLACE).

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur la PLACE qui dispose que :

Attention : Les informations que vous allez saisir sont importantes. Elles vous permettront tout au long de la procédure de recevoir les informations relatives à la procédure : modifications de dates, rectificatifs/compléments au Dossier de Consultation des Entreprises, etc.

La demande peut être adressée également par courriel, à l'adresse suivante : caf971-marches@caf.fr en précisant : *Marché n°25AO0001 – Entretien des Espaces Vert.*

La question sera ensuite publiée sur le site.

8.1 Renseignements administratifs

Correspondant : M. MARIE-REINE Didier / Thierry SAINT-CLEMENT
Téléphone : 0590 90 54 18

8.2 Renseignements techniques

Correspondant : Ms Fabrice FALEME
Téléphone : 0590 90 54 18

8.3 Voies et délais de recours

En ce qui concerne les voies de recours en matière de référé précontractuel et contractuel pouvant survenir en application des décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009, le tribunal compétent est le suivant :

Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre
Place Goubeyre
97110 POINTE-A-PITRE
Tel : 0590 48 12 47

<https://lannuaire.service-public.fr/guadeloupe/guadeloupe/tgi-97120-01>

8.4 Informations diverses

Conformément aux dispositions de l'article R. 2196-1 du Code de la commande publique et de l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique, les données suivantes concernant le ou les titulaire(s) retenu(s) seront publiées sur la plateforme

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

- Nom du ou des titulaire(s) ;
- Numéro(s) d'inscription du ou des titulaires au répertoire des entreprises et de leurs établissements, prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce, à défaut le numéro de TVA intracommunautaire lorsque le siège social est domicilié dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ou le numéro en vigueur dans le pays lorsque le siège social est domicilié hors de l'Union européenne ;

- Montant et principales conditions financières du marché ;
- Durée du marché ;
- Lieu d'exécution principal des services ou des travaux objet du marché.

Les candidats sont invités à préciser au pouvoir adjudicateur si certaines données communiquées par ses soins sont couvertes par un secret relatif, et notamment par le secret des affaires au sens de la loi n°2018- 670 du 30 juillet 2018. Toute demande afférente fera l'objet d'un examen par CAF Guadeloupe pour mise en place de mesure de protection éventuelle si par cas :

- Le caractère secret est confirmé eu égard aux dispositions légales qui s'y rapportent ;
- Une atteinte potentielle à ce caractère secret apparaît probable et nécessite la mise en place des mesures susmentionnées".

8.5 Signature électronique

Depuis le 1er octobre 2018, la signature électronique est souhaitée. Les types de certificats acceptés sont explicités au préambule de ce document.

Le candidat peut utiliser l'outil de signature électronique mis à disposition sur la plateforme PLACE ou utiliser l'outil de son choix.

Les formats de signature acceptés sont PAdES, CAdES et XAdES.

8.6 Copie de Sauvegarde

La transmission des documents sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf à titre de copie de sauvegarde du pli déposé par voie électronique selon les modalités définies par l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde et précisées ci-dessous.

Ainsi, les candidats peuvent envoyer en parallèle de leur pli dématérialisé, et avant la date limite de remise des offres fixée en première page du présent document, une copie de sauvegarde de ce pli sur support papier ou sur support physique électronique.

Le candidat devra placer la copie de sauvegarde dans un pli scellé comportant la mention lisible « **Copie de sauvegarde – 25AO0001 – Entretien Espaces verts** ».

Elle pourra être remise soit contre récépissé du lundi, mardi et jeudi entre 9h30 et 12 heures et entre 14 heures et 16 heures à l'adresse suivante : CAF Guadeloupe – **Parc d'Activité la Providence** – Zac de Dothémare – 97139 Les ABYMES. Si elle est envoyée par la poste, elle devra l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus.



L'ouverture du pli contenant la copie de sauvegarde par le pouvoir adjudicateur interviendra dans les conditions fixées par les textes visés ci-avant.

ATTENTION : il est rappelé que l'heure sur le site PLACE est l'heure métropolitaine, il faut donc tenir compte du décalage horaire lors du dépôt de l'offre par voie électronique.

8.7 Assistance au dépôt électronique

Un guide d'utilisation est également disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

L'assistance téléphonique de la PLACE peut être jointe du lundi au vendredi au 01.76.64.74.07 de 9h00 à 19h00.

Préalablement à tout appel téléphonique, un formulaire est à compléter. Il est disponible en suivant le lien ci-après :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Agent.AgentAide>